

GEPP Management des compétences et connaissances

Conditions de réalisation

Formation non éligible au CPF

Modalités et délais d'accès : formation réalisée à partir de 4 stagiaires et dans un délai moyen d'un mois.

Si vous avez besoin d'une adaptation particulière liée à un handicap ou une difficulté, merci de nous contacter avant l'inscription pour que nous puissions étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation dans les meilleures conditions.

Prérequis

Aucun.

Public concerné

Toutes fonctions

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- comprendre les outils et méthodes mis en œuvre pour le développement des ressources humaines
- Mettre en œuvre une GPEC

Durée

2 jours – 14 h

Dates

22 et 23 mai 2025

Lieu

Limoges ou à distance

Animatrice

Sylvette DACHE

Frais de participation

- Adhérent AFQP 380 € HT par personne par jour
- Non adhérent AFQP 500€ € HT par personne par jour. Nous contacter pour une formation Intra entreprise.
- **Les frais d'hébergement, de déplacement et les repas sont à la charge du participant.**
- Cette formation est éligible au fonds de la formation professionnelle suivant dispositions particulières de l'OPCO dont dépend le participant.

Nombre de participants

Limité à 8

PROGRAMME

Accueil

Tour de table

1. Le développement des compétences : un enjeu stratégique pour les entreprises

- La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels : déterminer les compétences nécessaires selon le contexte et la stratégie de l'entreprise
- Les fiches de poste : responsabilité, autorité, savoir-faire, savoir, savoir être
- La cartographie des compétences et des polyvalences : écart entre les compétences requises et les compétences réelles
 - Le plan de développement des compétences
 - Les indicateurs RH

2. Le management des connaissances

- Identifier les connaissances nécessaires pour être efficace dans sa fonction
- Les risques de perte de connaissances
- Les moyens de transmission des connaissances

- L'importance de la communication

3. La législation applicable

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Entretiens professionnels
- Financement des formations

4. Attirer et fidéliser les collaborateurs

- Les besoins et attentes du personnel
- Valoriser l'attractivité des postes
- Impliquer et fidéliser les collaborateurs
- Les entretiens individuels i

GEPP

Management des compétences et connaissances

Modalités d'évaluation

QCM et évaluation par la formatrice de l'atteinte des objectifs.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support, documents, cas pratiques : les participants travaillent sur leur projet, partage d'expériences

Sanction de l'action de formation

Délivrance d'une attestation de formation